



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



Sensibiliser ou impliquer la population à une gestion durable des espaces verts Panorama des expériences du réseau



Le « Zéro Phyto » dans les communes pour 2020

Loi du 6 février 2014 visant à interdire l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire national :

- 1^{er} janvier 2020 : personnes publiques
- 1^{er} janvier 2022 : particuliers



- ~ 40% des communes françaises déjà engagées
- Bretagne - Trophée « Zéro Phyto » : 139 communes récompensées (2014)
- 39 communes BRUDED

Zéro phyto, limiter l'entretien en occupant l'espace : paillages, plantes couvre-sols et...

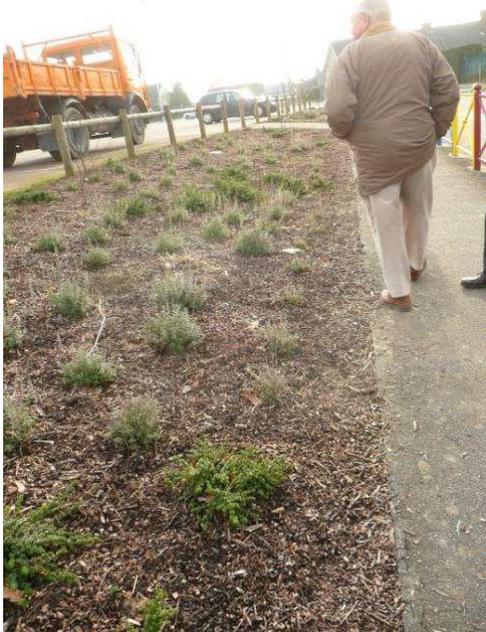


Fleurissement entre les tombes (Guipel , 35)



Jachères fleuries (Lanmeur, 29)

Zéro phyto, limiter l'entretien en ré-aménageant l'espace



**Remplacement
d'une pelouse par
un parterre
(La Bouexière, 35)**



**Végétalisation des pieds
de mur
(La Bouexière, 35)**



**Aménagement du cimetière sans
bordures hautes, sans décrochés...
(Mordelles, 35)**

Zéro phyto, désherber sans chimie

La « Plourasette », Plouer-sur-Rance (22)



Le « pousse-pousse » sarcloir, Laniscat (29)



Aquacide sur la CC du Pays de Liffré (35)

Communiquer sur les changements de pratiques

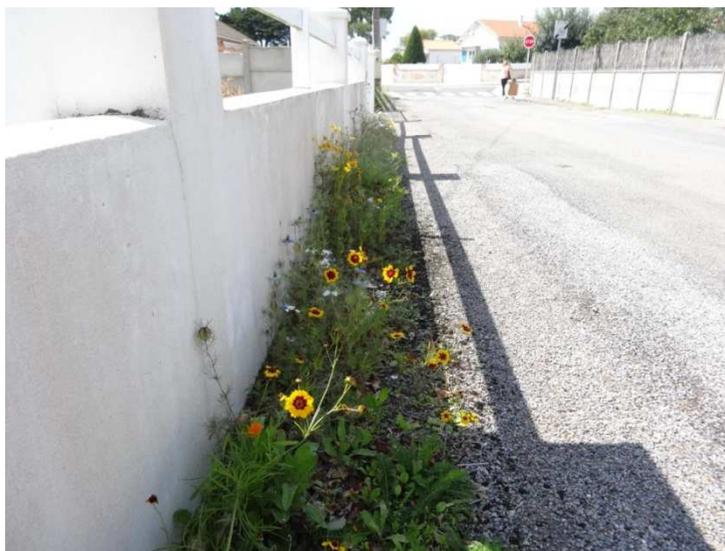
Pour un résultat équivalent : temps de travail infiniment supérieur... → + grande tolérance de la végétation spontanée !

- Panneaux
- Bulletins municipaux
- Communication sur le terrain par les agents



Aller plus loin : associer la population à la gestion durables des espaces verts ...

Distribution de sachets de graines à semer (Préfailles- 44, Saint-Jacut - 22)



Désherbage collectif du terrain de foot à Laniscat (22)



Fleurissement des trottoirs le long des murs, (Hédé-Bazouges, Langouët, Guipel, Arzon...)

Aller plus loin : associer la population à la gestion durables des espaces verts ...



**Désherber
devant chez soi
c'est l'affaire de tous**

Selon les chercheurs, seul un très faible pourcentage des pesticides pénètre réellement dans les mauvaises herbes. Le reste de ces substances toxiques se disperse dans notre environnement, et on les retrouve dans l'air ambiant, dans le sol, l'eau, les aliments...

En ville, le grand nombre de surfaces imperméables au ruissellement fait qu'à chaque pluie les produits chimiques se retrouvent dans l'eau. Or la préservation de la ressource en eau potable est l'un des défis majeurs à relever ces prochaines années.

Depuis 2005, un arrêté préfectoral interdit formellement l'utilisation des produits phytosanitaires dans certaines conditions (cf. page 4). Depuis cette date, la commune emploie des techniques alternatives pour entretenir ses 105 kilomètres de voirie et 85 000 m² d'espaces sableés. Mais ces techniques plus respectueuses de l'environnement sont dévorantes de temps et nécessiteraient un budget beaucoup plus important en terme de coût et de personnel pour garantir la propreté de la ville.

Pour éviter une explosion des charges, la Municipalité a pris fin 2008 un arrêté rappelant que tout citoyen est tenu d'entretenir le pied de mur et le trottoir devant chez lui. Aujourd'hui nous en appelons au civisme de chacun afin de préserver le cadre de vie agréable que nous apprécions tous.

Vous trouverez dans cette plaquette des informations et des conseils vous permettant de désherber écologiquement devant chez vous.



**à vos binettes !
L'entretien du cadre de vie,
c'est l'affaire de tous !**

Pour plus d'infos : Mairie d'Hennebont, Services Techniques,
13, place Foch, BP 130, 56700 HENNEBONT
Téléphone : 02 97 89 16 23. Télécopie : 02 97 38 54 78
secretariat@maine-hennebont.fr

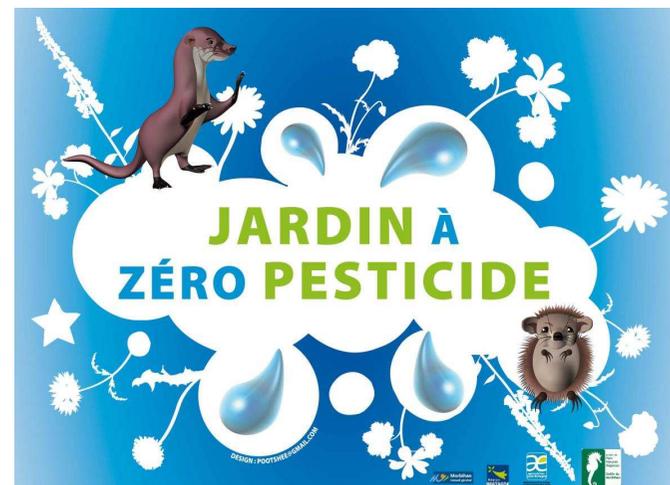


Sollicitation des habitants pour le désherbage du cimetière à La Tour du Parc (56)

Arrêté municipal rappelant l'obligation faite à chaque propriétaire et locataire de balayer les trottoirs et d'arracher les herbes croissant entre la limite de propriété et le caniveau à Hennebont (56)

Responsabiliser les particuliers sur leur espace privé

- Charte « zéro pesticides » signée avec les habitants
 - *Ex. Action mise en place avec le SIAGM sur les 8 communes du BV de la Rivière de Pénerf (56)*



- Critères environnementaux dans le concours des maisons fleuries
 - Ex. à Messac (35)*
 - Ex. évolutions des critères des CDT*



Responsabiliser les particuliers sur leur espace privé (suite)

- Mairies relais de l'opération « Bienvenue dans mon jardin »
- Mairies : distribution des livrets de la MCE



- Incitation des jardinerie professionnelles à signer la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source »



Des partenaires : les Syndicats de Bassin Versant – la MCE – Jardiniers de France



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



Conclusion

Pour en savoir plus : www.bruded.org

ESTELLE HOUBRON
06 98 17 51 29
e.houbron@bruded.org

BRUNO SERVEL
06 75 96 85 73
b.servel@bruded.org



Raphaëlle Houin
06 33 04 83 06
r.houin@bruded.org

MIKAEL LAURENT
06 33 64 23 41
m.laurent@bruded.org